



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 30 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-30 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C-18, H-123 ET H-124 ».

AVIS est par la présente donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le premier projet de Règlement numéro 1235-30;

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le 30 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet situé au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que de façon plus spécifique, l'objet de ce premier projet de Règlement numéro 1235-30 est :

1. De modifier les limites des zones C-18 et H-123 afin d'inclure une partie du lot 1 816 229 dans la zone C-18;
2. De modifier les limites des zones C-18 et H-124 afin d'inclure une partie du lot 1 816 227 à la zone H-124;
3. De modifier les limites des zones H-123 et H-124 afin de déplacer cette limite de zone à la limite des lots projetés 6 630 863, 6 630 664, 6 630 865 et 6 630 866;

Que ce premier projet de Règlement numéro 1235-30 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement est disponible pour consultation aux Services juridiques à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca sous la rubrique « Règlements d'urbanisme en cours d'adoption », ou en communiquant avec les Services juridiques à l'adresse greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218.

Tout intéressé peut transmettre un mémoire ou des observations sur le premier projet de règlement par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 30 septembre 2024, à 16 h, à l'adresse suivante : assembleepublique@villemsh.ca. S'il y a lieu, des commentaires sur les documents reçus seront effectués lors de l'assemblée publique de consultation.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 18 septembre 2024

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT